



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Rétablir un préfet de police et renforcer la police nationale à Marseille

Question orale n° 619

Texte de la question

M. Laurent Lhardit appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la nécessité de rétablir un préfet de police de plein exercice à Marseille et sur le renforcement des moyens de la police nationale à Marseille. En premier lieu, M. le député souhaite renouveler ses plus sincères pensées à Mehdi Kessaci, assassiné lâchement en octobre dernier. Ce drame met en lumière la vulnérabilité persistante de celles et ceux qui s'engagent, témoignent, alertent ou refusent la loi du plus fort, souvent au péril de leur vie. La protection de ces citoyens constitue un enjeu majeur de sécurité publique, insuffisamment prise en compte par la loi narcotrafic adoptée en 2025. Depuis plus de quatre ans, le maire de Marseille appelle à la création d'un parquet spécialisé dédié à la lutte contre le narcotrafic. Ce parquet, le PNACO, a été créé il y a un peu plus d'un mois, illustrant la lenteur de la réponse institutionnelle face à une situation pourtant reconnue comme critique. À Marseille, l'action judiciaire est conduite sous l'autorité du procureur de la République, mais avec des moyens qui demeurent insuffisants au regard de l'ampleur du phénomène. Le manque d'enquêteurs de police judiciaire est régulièrement souligné par les acteurs locaux, dans la mesure où il ralentit les investigations, retarde les interpellations et permet aux réseaux criminels de prospérer. Dans ce contexte, il est légitime de s'interroger sur les délais nécessaires pour que les effectifs de police judiciaire soient enfin dimensionnés à la hauteur des enjeux auxquels le territoire est confronté. Par ailleurs, une décision du précédent gouvernement a profondément fragilisé l'organisation de l'État sur le terrain : la suppression du poste de préfet de police de plein exercice à Marseille. Cette disparition a entraîné une désorganisation notable de l'action de l'État en matière de sécurité et affaibli *de facto* l'efficacité de la lutte contre le narcotrafic. L'efficacité de la préfecture de police, pilier essentiel du dispositif de sécurité marseillais, reposait en effet sur l'action d'un préfet de police pleinement dédié aux questions de sécurité et à la lutte contre les réseaux criminels, disposant d'un réel pouvoir de décision, assurant une coordination interministérielle indispensable et incarnant, sur le terrain, l'autorité et la présence de l'État en matière de sécurité publique. Sa suppression a privé Marseille d'un interlocuteur unique, clairement identifié, dans une ville pourtant considérée comme l'un des principaux fronts européens du narcotrafic. Cette décision est aujourd'hui perçue par de nombreux acteurs de terrain, notamment les forces de l'ordre, comme incompréhensible et inacceptable. Dès lors, il lui demande quand le Gouvernement entendra réarmer l'État à Marseille, renforcer durablement les moyens de la lutte contre le narcotrafic, assurer la protection de celles et ceux qui résistent aux réseaux criminels et redonner aux forces de sécurité les moyens nécessaires pour remplir efficacement leurs missions.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Lhardit](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (2^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 619

Rubrique : Police

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 février 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [10 février 2026](#)